

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## *Délibération 2013-50 du 07 Mars 2013*

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

*Etaient présents* : Tous les membres en exercice à l'exception de :

*Absents et excusés* :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON  
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND  
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

**Objet :**                    ***Développement Numérique – Mission d'Etude pour l'amélioration de la desserte A.D.S.L. du Territoire Cabinet I SOLUTIO***

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'importance que revêt le haut débit dans la vie quotidienne des habitants du territoire et dans le développement de l'économie.

Monsieur le Président rappelle ensuite les travaux d'infrastructures qui ont été entrepris sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, en créant des réseaux de fibre optique permettant le raccordement des abonnés et la montée en haut débit des liaisons télématiques.

Monsieur le Président précise que deux communes sont déjà dotées de liaisons très haut débit, par la mise en place d'un sous répartiteur sur le territoire de la Commune d'ERVILLERS. Un deuxième sous répartiteur doit être réalisé sur la commune de MORY.

Une réflexion est également menée sur dix autres communes pour cette montée en haut débit.

Monsieur le Président propose de poursuivre cette réflexion sur le reste du territoire de la collectivité en confiant une mission d'étude au Cabinet I SOLUTIO pour définir la réponse technique à apporter au territoire pour améliorer la desserte A.D.S.L. et pour mesurer l'enveloppe nécessaire au financement d'une telle opération.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition présentée par le Cabinet I SOLUTIO pour un montant de 9 900 € HT.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la mise en place d'une politique de développement numérique permettant la montée en débit du territoire,
- d'approuver l'étude de faisabilité confiée au Cabinet I SOLUTIO,
- d'approuver le montant de cette étude fixé à 9 900 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette étude,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité.

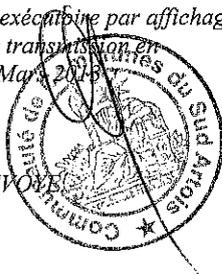
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

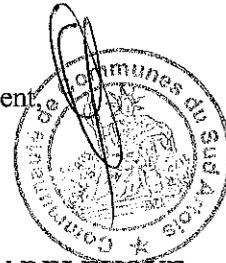
*Certifié et rendu exécutoire par affichage le  
08 Mars 2013 et transmis en  
Préfecture le 08 Mars 2013.*

*Le Président,*

*Jean-Paul DELEVOYE*



Le Président



**Jean-Paul DELEVOYE.**

